

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO S-2419

Avis public est donné que le règlement numéro S-2419 relatif au contrôle intérimaire visant à interdire de nouvelles constructions dans certains secteurs et sous réserve d'exceptions est entré en vigueur le 19 novembre 2020 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, soit la date de la notification de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation informant la municipalité de la conformité de son règlement aux orientations gouvernementales.

Ce règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur.

Donné à Mirabel ce 15 décembre 2020

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate